

## Service de bus vers Sembrancher

Malgré une situation sanitaire incertaine, le service de bus pour les aîné-e-s devrait se poursuivre. **Chaque 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> JEUDI du mois, un bus poursuivra sa navette depuis les Valettes et depuis Bovernier, vers les magasins de Sembrancher.** L'objectif est de permettre aux personnes âgées ou ne possédant pas de véhicule, de partager un moment de convivialité, tout en faisant leurs courses.

Ce service s'adresse prioritairement aux personnes âgées ou qui ne disposent pas de véhicule. Mais reste ouvert à l'entier de la population.

En cas de question ou de souci pour rejoindre les arrêts de bus, n'hésitez pas à contacter Gaël Bourgeois au 078 685 48 48, vice-président en charge des affaires sociales.

Le service pour la première partie de 2021 est proposé aux dates et horaires suivants :

<b>14 et 28 janvier</b>	<b>11 et 25 février</b>	<b>11 et 25 mars</b>
<b>8 et 22 avril</b>	<b>13 et 27 mai</b>	<b>10 et 24 juin</b>

Aller		Retour	
08h45	Tchyko – Bovernier	10h20	Migros – Sembrancher
08h50	Fiesta – Les Valettes	10h25	Coop – Sembrancher
09h00	Coop – Sembrancher	10h35	Tchyko – Bovernier
09h05	Migros – Sembrancher	10h40	Fiesta – Les Valettes



## Hiver 2020

### Vœux

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le Conseil communal profite de ce bulletin d'information pour vous adresser ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il vous remercie de la confiance témoignée et s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de notre belle commune.

Au terme d'une année empoisonnée par ce satané virus, on espère tous que le parcours de 2021 soit parsemé de petits bonheurs et de belles rencontres !

### Assemblées bourgeoisiale et primaire

L'assemblée bourgeoisiale aura lieu le **lundi 25 janvier 2021** à 19h00 et l'assemblée primaire à 19h30.

Les conditions sanitaires actuelles nous obligent à rester vigilants et à limiter au maximum la durée de ce type de rencontre.

Il n'y aura donc pas de rapport du président ni des conseillers. Seule la lecture du budget se fera selon la formule habituelle.

Et au terme des assemblées, nous ne partagerons pas la verrée traditionnelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Sapins de Noël

Un ramassage des sapins par les employés communaux est organisé le **lundi 11 janvier 2021** dans la matinée.

Merci de les déposer au bord de la route ce matin-là.

S'appuyant sur les compétences d'une centaine de collaboratrices et collaborateurs, domiciliés essentiellement dans les communes de la région, ALTIS déploie ses services dans six domaines particuliers: l'habitat, l'électricité, la mobilité, la chaleur, l'eau et le multimédia.

### Tout pour votre confort

Des audits énergétiques dans le cadre de rénovation au stockage de votre production solaire, en passant par les installations photovoltaïques et une solution de regroupement d'autoconsommation, ALTIS s'attache à améliorer votre confort tout en vous permettant de devenir acteur de la transition énergétique. La société s'engage activement pour le développement de la mobilité électrique à travers la densification du réseau de bornes de recharge privé et public. Une vingtaine de bornes publiques sont actuellement à disposition sur la « zone » ALTIS, dont une installée sur le parking du Tchyko.

### 450 bâtiments de Bovernier alimentés

ALTIS gère un vaste réseau électrique de 770 kilomètres, dont 40 parcourent le territoire de Bovernier, alimentant quelque 450 bâtiments. La quasi-totalité du réseau est souterrain, ce qui permet de préserver notre magnifique paysage alpin tout en réduisant les risques de pannes et de coupures en cas d'intempéries.

En matière de gestion de l'eau, ALTIS intervient principalement sur le territoire du val de Bagnes et assure la distribution, chaque année, d'environ un milliard de litres d'eau potable. La société est également en charge, pour le compte de la commune de Bovernier, de la facturation de l'eau et de l'assainissement du réseau.

Plus d'infos sur [altis.swiss](https://altis.swiss)



Une borne ALTIS est à disposition des usagers sur le parking du Tchyko. © Valérie Moulin

Le service vétérinaire du canton rappelle que l'enregistrement de toute détention de volaille (**y compris à titre de loisir**) est obligatoire en Suisse.

Pour ce faire, un service en ligne est mis à disposition par le canton selon les informations ci-dessous. Nous vous remercions d'en faire bon usage.



Cet enregistrement est important pour :

- la surveillance de la santé animale et la lutte contre les épizooties (épidémies animales)
- la surveillance et la lutte contre les zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme)
- la traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale (notre sécurité alimentaire)
- la protection des animaux

Voici un nouveau système, simple d'utilisation, qui permet l'auto-enregistrement de vos volailles.

Inscrivez vos volailles en scannant ce code QR :



ou sous le lien : <https://geo.vs.ch/volaille>